



Non respect de la convention de divorce par consentement mutuel

Par **Aj**, le **01/09/2021** à **12:30**

Bonjour,

Lors de notre divorce, il a été acté la liquidation d'un bien resté en indivision à compter du 30 décembre 2020. Mon ex époux me faisant part de la défiscalisation toujours en cours m'a demandé oralement d'attendre novembre 2021 pour que la vente soit effective.

Il est inscrit dans notre convention qu'il devra à la vente du bien me rembourser tout ou partie de la soulte qu'il me doit encore, puisque j'ai accepté pour qu'il ne perde pas la maison familiale un échéancier sur 8 ans, avec cette clause d'obligation à la vente.

Aujourd'hui il traîne à mettre en vente l'appartement, repoussant chaque semaine pour des prétextes quelconques.

Puis-je l'obliger à mettre en vente celui-ci et à exécuter notre convention? Et comment m'y prendre sachant que je n'ai plus les moyens de faire appel à un avocat et que je trouve injuste de devoir en payer un pour un non-respect de sa part.

Merci de vos conseils

Par **Visiteur**, le **03/09/2021** à **08:18**

Bonjour

[quote]

Je trouve injuste de devoir en payer un pour un non-respect de sa part.

[/quote]

1_ Peut-être avez vous droit à l'aide juridictionnelle?

2_ Si vous demander à la justice une procédure d'exécution, vous pouvez aussi demander que vous ex-époux soit condamné à rembourser les frais.

Mais avant d'en arriver là, prenez rendez-vous avec un huissier qui vous exposera ses possibilités d'intervention.